



Comité de direction

Réunion telegram du 08/09/2026

Président : M. Pierre MICHEAU

Présents : **Messieurs** Tisseur Jérôme, Khouchane Nasser, Valat Guillaume, Renou Laurent, Vivo Sebastien, Moureau Benjamin, Carrasco David, Drouin Alain, Boffelli Patrice, Peyras Thomas, Varilles Franck, Talandier Francis, Froment Nicolas, Barthe Bernard, Lacroix Guillaume.

Mesdames Giner Fabienne, Marie Eve Dumons, Bellabiod Myriam.

Assiste : Novello Kevin

Excusés : Montespan Henri, Flamant David,

VALIDATION ENTENTE U15 et U13 2026/2027

Le comité de direction valide pour la saison 2026/2027 l'entente Cougaing /Razes U15.

Le comité de direction valide pour la saison 2026/2027 l'entente Cougaing /Razes U13.

MUTE SUPPLEMENTAIRE STATUT DÉLÉGUÉ ART 51,1

Les clubs suivant obtienne pour la saison 2026/2027 au titre du statut délégué 1 muté supplémentaire :

As Pexiora	Conferon Philippe	1 Muté	Senior D2
Trapel Fc	Boumaiz Rachid	1 Muté	U13 (1)
Fu Narbonne	Attou Zoubir	1 Muté	Senior D1

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Cité des sports – 10 avenue du général Sarraill 11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200043



MUTE SUPPLEMENTAIRE STATUT ÉDUCATEUR ART 57

Les clubs suivants obtiennent pour la saison 2026/2027 au titre du statut Éducateur des mutés supplémentaires :

Fc Armissan :	Talendier Francis	Cfi U10/U13	1 Muté U13 (1)
Fc Armissan :	Talendier Nicolas	Cfi U14/U19	1 Muté U13 (1)
Fc Trebes :	Merdoukh Ali	Cfi seniors	1 Muté Senior D2

Le comité Directeur lors de la réunion du 01/08/2026 en boucle telegram a validé les demandes de mutés supplémentaires en vertu de l'article 57 des Statuts Éducateurs et statut délégué.

Ces Mutés sont utilisables dans les compétitions du district de l'Aude uniquement et sont uniquement des joueurs frappés du cachet mutation et non Hors Période. Le Comité rappelle que les éducateurs notés sur le tableau ci-dessus devront être inscrits sur la fmi et présents sur le banc (ou en tant que joueur) ; des contrôles pourront être effectués lors de la saison, les clubs ne respectant pas ces conditions pourront être sanctionnés par la commission compétente.

Les clubs désirant faire la demande de muté ont jusqu'au 30/09/2026 pour en faire la demande au secrétariat du district passé ce délai plus aucune demande ne sera accordée.

VALIDATION RÈGLEMENT COMPÉTITION SENIOR MASCULINE

Le comité de direction valide le règlement des compétitions seniors masculines pour la saison 2026/2027.

Le Président
Pierre Micheau

Le Secrétaire Général
Varilles Franck

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Cité des sports – 10 avenue du général Sarraill 11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 47 39 60 – Mail : secretariat@aude.fff.fr - site internet : aude.fff.fr
Association reconnue d'utilité publique – n° Siret : 31417707200043